



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

**8029<sup>e</sup>** séance

Jeudi 24 août 2017, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Aboulatta . . . . .	(Égypte)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Sison
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Italie . . . . .	M. Lambertini
	Japon . . . . .	M. Bessho
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Sénégal . . . . .	M. Seck
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin-Nyoni
	Ukraine . . . . .	M. Yelchenko
	Uruguay . . . . .	M. Rosselli

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/15.

*La séance est levée à 10 h 10.*